



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/WG2020/5/4
25 novembre 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL À
COMPOSITION NON LIMITÉE SUR
LE CADRE MONDIAL DE LA
BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020
Cinquième réunion
Montréal, 3-5 décembre 2022
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

GLOSSAIRE ACTUALISÉ DU PROJET DE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

Note de la Secrétaire exécutive

1. Le présent document a été établi par les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et fournit des informations de référence pour aider les participants à la cinquième réunion du Groupe de travail à examiner les objectifs et les cibles du projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il remplace le glossaire du premier projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, figurant dans le document CBD/WG2020/4/2.
2. Le document contient une liste annotée de termes et de concepts. Il fournit des explications et des exemples connexes de termes et concepts utilisés dans le projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/4/4), ainsi que dans le projet de cadre de suivi (CBD/COP/15/2).

* CBD/WG2020/5/1.

Glossaire actualisé

Concept/terme	Annotation	Objectif/ Cible
Populations saines et résilientes	Démographiquement et génétiquement viables, permettant la survie et l'adaptabilité à long terme. (CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1 , paragraphe 25)	Objectif A
Besoins des personnes	Les besoins des personnes sont notamment un air pur, de l'eau, de la nourriture, des fibres, un abri, un climat sûr, la sécurité énergétique (par exemple pour le carburant, la cuisson, le chauffage), des moyens d'existence sûrs, ainsi que la santé et le bien-être spirituel. (Basé sur l' <i>Evaluation mondiale</i> de l'IPBES, 2019)	Théorie du changement, Cibles 9-13
Connectivité des écosystèmes	La connectivité (c'est-à-dire la connectivité écologique) est le mouvement sans entrave des espèces et le flux des processus naturels qui entretiennent la vie sur Terre. Elle peut donc également désigner des écosystèmes continus souvent reliés par des corridors écologiques. Il existe deux types de connectivité : structurelle (dans laquelle la continuité entre les écosystèmes est identifiée) et fonctionnelle (dans laquelle le mouvement des espèces ou des processus est vérifié). (UNEP/CMS/Resolution 12.26 (Rev.COP13))	Objectif A
Intégrité des écosystèmes	« Un écosystème est intègre lorsque ses caractéristiques écologiques dominantes (par exemple, les éléments de composition, de structure, de fonction et les processus écologiques) se situent dans leurs plages de variation naturelles et peuvent résister à la plupart des perturbations et s'en remettre » (CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1 , paragraphe 18). En outre, l'Add.2 fait référence à « la diversité et l'abondance des espèces et des communautés d'espèces en interaction au sein des écosystèmes » (paragraphe 21). Les indicateurs de l'intégrité des écosystèmes peuvent comprendre « la structure, la fonction et la composition d'un écosystème par rapport à la gamme de variation préindustrielle de ces caractéristiques ». (Hansen et al (2021). Towards monitoring ecosystem integrity within the Post-2020 Global Biodiversity Framework, https://doi.org/10.32942/osf.io/eyqw5)	Objectif A
Écosystèmes naturels (habitats)	Zones formées d'assemblages viables d'espèces végétales et/ou animales d'origine largement indigène et/ou dans lesquelles l'activité humaine n'a pas essentiellement modifié les fonctions écologiques primaires et la composition des espèces d'une zone. (D'après la définition des habitats naturels du PNUE-WCMC, https://www.biodiversitya-z.org/content/natural-habitats)	Objectif A
Taux d'extinction	Nombre d'espèces qui s'éteignent au cours d'une période donnée.	Objectif A
Risque d'extinction	Probabilité qu'une espèce s'éteigne au cours d'une période donnée.	Objectif A

Contributions de la nature à l'homme	<p>Les contributions de la nature à l'homme (concept similaire aux services écosystémiques et les incluant) désignent toutes les contributions de la biodiversité au bien-être et à la qualité de vie des populations. Elles comprennent : a) les contributions matérielles, telles que la production de nourriture, d'aliments pour animaux, de fibres, de médicaments et d'énergie, b) les services de régulation, tels que la régulation de la qualité de l'air et de l'eau, la régulation du climat, la pollinisation, la régulation des parasites et des maladies et la fourniture d'habitats, et c) d'autres contributions non matérielles, telles que l'apprentissage, l'inspiration, la santé, les expériences physiques et psychologiques, l'épanouissement spirituel et le développement des identités et des cultures, ainsi que la préservation des possibilités d'action pour les générations futures.</p> <p>(CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1, paragraphe 35)</p>	Objectif B, Cible 11
Gain net	<p>Un objectif d'<i>absence de perte nette</i> ou de <i>gain net</i> de biodiversité est généralement fixé (également appelé <i>objectif de neutralité nette</i> ou de <i>positivité nette</i>, respectivement) par rapport à une base de référence prédéterminée. Le processus est mis en œuvre dans le cadre de processus de planification nationaux et de négociations entre les organismes gouvernementaux, les organismes de conservation et les promoteurs, les éléments du processus étant souvent formalisés dans le cadre d'une évaluation de l'impact environnemental et social. La hiérarchie des mesures d'atténuation se compose de quatre grandes étapes destinées à être mises en œuvre de manière séquentielle : 1) éviter, 2) minimiser, 3) remédier, et 4) compenser.</p> <p>(Voir Arlidge et al, "A Global Mitigation Hierarchy for Nature Conservation", <i>BioScience</i>, vol. 68, Issue 5, May 2018, pp. 336-347, https://doi.org/10.1093/biosci/biy029; Business and Biodiversity Offsets Programme, (2012) Standard on Biodiversity Offsets; and Maron et al. 2018, "The many meanings of no net loss in environmental policy", <i>Nature Sustainability</i> 1, 19–27 (2018) https://www.nature.com/articles/s41893-017-0007-7).</p>	Objectif A
Déficit de financement	<p>Écart entre le total actuel des flux de capitaux annuels en faveur de la conservation de la biodiversité dans le monde et le montant total des fonds nécessaires pour gérer durablement la biodiversité et maintenir l'intégrité des écosystèmes.</p> <p>(Deutz et al (2020). Financing Nature: Closing the Global Biodiversity Financing Gap. The Paulson Institute, The Nature Conservancy, and the Cornell Atkinson Center for Sustainability, https://www.paulsoninstitute.org/conservation/financing-nature-report/)</p>	Objectif D
Planification spatiale	<p>La planification spatiale est généralement comprise comme étant une méthode ou un processus public permettant d'analyser et de déterminer la répartition spatiale et temporelle des activités dans un environnement donné afin d'atteindre divers objectifs, notamment sociaux, économiques et écologiques (tels que la biodiversité), qui ont été définis dans le cadre d'un processus</p>	Cible 1

	décisionnel. Elle comprend la planification de l'utilisation des terres, la planification de l'espace marin, etc. (Voir Metternicht (2017). <i>Land Use and Spatial Planning: Enabling Sustainable Management of Land Resources</i> . Springer Briefs dans Earth Sciences. https://www.springer.com/gp/book/9783319718606)	
Zones terrestres et maritimes	Il est entendu que les zones terrestres et maritimes comprennent tous les écosystèmes terrestres et aquatiques, y compris les biomes d'eau douce.	Cible 1, 3
Changement d'utilisation des terres	Le changement d'utilisation des terres comprend la transformation de la couverture terrestre (par exemple, la déforestation ou l'exploitation minière), les changements dans la gestion de l'écosystème ou de l'agro-écosystème (par exemple, par l'intensification de la gestion agricole ou de l'exploitation forestière) ou les changements dans la configuration spatiale du paysage (par exemple, la fragmentation des habitats). (https://ipbes.net/models-drivers-biodiversity-ecosystem-change)	Cible 1
Changement d'utilisation des zones marines	De même, le changement d'utilisation des zones marines désigne les mesures et les activités qui modifient l'utilisation des zones marines, par exemple l'aménagement du littoral, l'aquaculture en mer, la mariculture, l'exploration pétrolière et gazière et le chalutage de fond.	Cible 1
Zones intactes et sauvages	Le mot « sauvage » est utilisé pour décrire des paysages terrestres et marins largement intacts sur le plan biologique et écologique, à faible densité de population humaine et pratiquement dépourvus d'infrastructures industrielles. Il n'exclut donc pas l'homme, mais plutôt les activités humaines qui entraînent des perturbations biophysiques importantes. La qualité de la vie sauvage est donc souvent déterminée par l'éloignement des agglomérations urbaines et des infrastructures modernes et par le degré d'impact écologique de l'activité industrielle. Toutefois, ce mot ne saurait indiquer qu'une zone doit être totalement « vierge » ou « intacte », car rares sont les endroits sur Terre qui le sont. De plus, il faut reconnaître que le caractère « intact » et l'« intégrité » se mesurent sur un continuum et ne sont pas binaires. (Cyril F. Kormos, Tim Badman, Tilman Jaeger, Bastian Bertzky, Remco van Merm, Elena Osipova, Yichuan Shi, Peter Bille Larsen (2017). <i>World Heritage, Wilderness and Large Landscapes and Seascapes</i> . Gland, Switzerland: IUCN. viii + 70pp, https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2017-028.pdf)	Cible 1
Restauration	L'IPBES a défini la restauration comme étant « toute activité intentionnelle qui amorce ou accélère le rétablissement d'un écosystème dégradé » (2019). Cette définition couvre toutes les formes et tous les niveaux de dégradation et, en ce sens, correspond à la définition adoptée par la Society for Ecological Restoration. (https://www.cbd.int/doc/c/fcd6/bfba/38ebc826221543e322173507/post2020-ws-2019-11-03-en.pdf , voir également le plan	Cible 2

	<p>d'action à court terme sur la restauration des écosystèmes - CBD/COP/DEC/XIII/5)</p> <p>La restauration des écosystèmes consiste à « favoriser la régénération des écosystèmes qui ont été dégradés ou détruits, ainsi que la conservation des écosystèmes encore intacts ». La restauration peut se faire de nombreuses manières, par exemple en plantant des espèces ou en éliminant les contraintes afin que la nature puisse se rétablir d'elle-même. Il n'est pas toujours possible - ou souhaitable - de remettre un écosystème dans son état d'origine.</p> <p>(Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, https://www.decadeonrestoration.org/what-ecosystem-restoration)</p>	
Écosystèmes dégradés	<p>La dégradation des terres peut être due à une perte de biodiversité, de fonctions ou de services écosystémiques. D'un point de vue écologique, la dégradation des terres peut inclure une transformation complète de la catégorie ou de l'utilisation de l'écosystème, comme dans le cas de la conversion d'une prairie naturelle en un champ de culture, procurant un éventail différent d'avantages, mais entraînant également une dégradation du système « naturel » ou « transformé ». Les écosystèmes naturels sont souvent dégradés avant d'être transformés. L'écosystème transformé qui résulte de cette conversion peut, à son tour, être dégradé et voir ses nouvelles fonctions réduites (par exemple, un champ agricole où la dégradation et la réduction de la fertilité du sol entraînent une diminution des récoltes).</p> <p>Les mêmes concepts sont applicables à la dégradation des écosystèmes marins et d'eau douce. Elle peut prendre la forme d'une modification des structures trophiques d'une communauté marine (en raison de la pression de la pêche et de l'élimination sélective des espèces), d'une transformation du benthos mou et dur (en raison des balayages répétitifs des engins de contact, tels que les chaluts) ou de la construction de récifs artificiels, pour ne citer que quelques exemples. Dans le cas des écosystèmes aquatiques d'eau douce, des exemples de transformation des écosystèmes sont la construction de barrages et de réservoirs sur les cours d'eau ou la conversion de zones humides naturelles en rizières.</p> <p>(CBD/POST2020/WS/2019/11/3)</p>	Cible 2
Aire protégée	<p>Une aire protégée est un espace géographique défini, qui est désigné ou régulé et géré, de manière à assurer la conservation d'objectifs spécifiques. (Convention, Article 2)</p> <p>Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, réservé et géré, par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces, de manière à assurer la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et valeurs culturelles associés.</p> <p>(Dudley, N. (Editor) (2008). Guidelines for Applying Protected Area Management Categories. Gland, Switzerland: IUCN. x +</p>	Cible 3

	<p>86 pp. WITH Stolton, S., P. Shadie et N. Dudley (2013). IUCN WCPA Best Practice Guidance on Recognising Protected Areas and Assigning Management Categories and Governance Types, Série de lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière d'aires protégées n° 21, Gland, Suisse :</p> <p>UICN. xx pp., https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/pag-021.pdf)</p>	
Autres mesures efficaces de conservation par zone	<p>Zone géographique autre qu'une aire protégée, régie et gérée de manière à obtenir des résultats positifs et durables à long terme en matière de conservation in situ de la biodiversité et de préservation des fonctions et services écosystémiques associés et, le cas échéant, de protection des valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et autres valeurs pertinentes au niveau local.</p> <p>(CBD/COP/DEC/14/8)</p>	Cible 3
Paysages terrestres et marins	<p>Un paysage est une mosaïque géographique composée d'écosystèmes interdépendants issus des interactions géologiques, topographiques, pédologiques, climatiques, biotiques et humaines dans une zone donnée.</p> <p>De même, un paysage marin est une zone marine spatialement hétérogène et délimitable à différentes échelles, qui inclut les aspects physiques, géologiques et chimiques des océans.</p> <p>(UICN, https://www.iucn.org/downloads/en_iucn_glossary_definitions.pdf)</p>	Cible 3
Espèces sauvages et domestiquées	<p>Tous les organismes vivants, y compris la faune, la flore, les champignons et les bactéries.</p>	Objectif A, Cible 4
Rétablissement	<p>Le rétablissement des processus naturels et des paramètres génétiques, démographiques ou écologiques d'une population ou d'une espèce, eu égard à l'état de celle-ci au début des activités de rétablissement. Cette notion renvoie également à l'abondance, à la structure et à la dynamique passées de cette population ou espèce, l'idée étant de rétablir son rôle écologique et évolutif, ainsi que d'améliorer la qualité de son habitat.</p> <p>L'état écologique mesure la situation des espèces en fonction de trois aspects essentiels du rétablissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Une espèce est pleinement rétablie si elle est présente dans l'ensemble de sa zone géographique, y compris dans les zones qui maintenant ne sont plus occupées mais dont elle avait été auparavant chassée en raison de grandes perturbations anthropiques; – Elle est viable (c'est-à-dire qu'elle n'est pas menacée d'extinction) dans toutes les parties de son aire géographique; – Elle remplit ses fonctions écologiques dans toutes les parties de son aire géographique. <p>(UICN, https://www.iucn.org/downloads/en_iucn_glossary_definitions.pdf; Akçakaya HR, Ferson S, Burgman MA, Keith DA, Mace GM,</p>	Cible 4

	Todd CR. 2000. Making consistent IUCN classifications under uncertainty. <i>Conservation Biology</i> 14:1001–1013.)	
Conflit homme-faune	Les conflits homme-faune ont un effet négatif sur la vie, la santé, le bien être et/ou les moyens de subsistance des populations humaines. Face à ces menaces, l'homme peut parfois choisir d'éliminer la faune sauvage. Cette réaction peut être intentionnelle ou non. (CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1 , paragraphe 65)	Cible 4
Durable, légal et sans danger pour la santé humaine	Suppose que le prélèvement, le commerce et l'utilisation se fassent à un rythme qui n'entraîne pas le déclin à long terme de la diversité biologique, préservant ainsi la possibilité de répondre aux besoins et aux aspirations des générations actuelles et futures (Convention, Article 2), dans le respect des lois internationales et nationales et dans des conditions sûres pour la santé humaine, la santé animale et l'environnement (par exemple, en évitant toute propagation d'agents pathogènes ou d'espèces envahissantes).	Cible 5
Prélèvement	Consiste à collecter, capturer ou chasser des espèces sauvages à des fins d'utilisation humaine.	Cible 5
Commerce et utilisation	Comprend l'utilisation d'espèces sauvages à des fins alimentaires et non alimentaires, telles que l'habillement, les usages médicaux, culturels, scientifiques, récréatifs et professionnels, ainsi que la vente ou le commerce (c'est-à-dire la vente d'espèces sauvages mortes ou vivantes et/ou de produits dérivés de celles-ci).	Cible 5
Espèces sauvages	Organismes élevés en captivité ou vivant dans la nature, dans lesquels le processus évolutif n'a pas été influencé par les êtres humains. (contrairement à la définition de la CBD des espèces domestiquées, Convention, article 2)	Cible 5
Voies d'introduction (introduction d'espèces exotiques envahissantes)	<p>Les voies d'introduction, également appelées vecteurs, sont les moyens par lesquels les espèces exotiques sont introduites dans de nouveaux environnements. En fonction de l'écosystème, il existe probablement un certain nombre de voies différentes d'introduction d'espèces exotiques. Les voies les plus courantes sont le transport maritime (eaux de ballast, coques de bateaux et conteneurs de transport), l'introduction accidentelle ou intentionnelle d'espèces dans le cadre d'activités agricoles ou aquacoles et la fuite d'espèces introduites dans un nouvel environnement. Les voies d'introduction varient d'un pays à l'autre et doivent être identifiées afin d'être traitées efficacement.</p> <p>(Sur la base de l'Objectif d'Aichi 9 – quick guide - https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/targets/T9-quick-guide-en.pdf)</p> <p>Les voies d'introduction sont classées selon la classification reconnue par la Convention sur la diversité biologique, à savoir : libération ; fuite ; transport contaminant ; transport clandestin ; couloir ; sans aide.</p> <p>(Voir CBD/SBSTTA/18/9/Add.1, paragraphe 12, sur la base de Hulme et al. 2008, <i>Journal of Applied Ecology</i>); voir aussi : Faulkner et al. 2020, "Classifying the introduction pathways of</p>	Cible 6

	alien species: are we moving in the right direction?" <i>NeoBiota</i> 62: 143-159, https://neobiota.pensoft.net/article/53543/)	
Sites prioritaires (en relation avec les impacts des espèces exotiques envahissantes)	Écosystèmes et habitats sensibles et susceptibles d'être envahis par des espèces et zones dans lesquelles les espèces exotiques envahissantes ont un impact important sur les composantes indigènes de la biodiversité, ainsi que sur les valeurs sociales, économiques ou culturelles. Les sites prioritaires peuvent comprendre des écosystèmes insulaires, des aires protégées, des sites de restauration d'écosystèmes prioritaires, des zones abritant des espèces endémiques, des zones d'agriculture et d'aquaculture intensives et des sites revêtant une importance particulière pour la biodiversité. Les sites prioritaires peuvent être désignés au niveau international et/ou national sur la base de leur état et de leur contexte. (Voir aussi CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1 , paragraphe 76)	Cible 6
Pollution (toutes sources confondues)	Modification indirecte ou directe des propriétés biologiques, thermiques, physiques ou radioactives de tout milieu de manière à créer un danger ou un risque pour la santé humaine ou pour la santé, la sécurité ou le bien-être de toute espèce vivante. (PNUE, LEAP, https://leap.unep.org/knowledge/glossary/pollution)	Cible 7
Ne nuisent pas (à la biodiversité et aux fonctions des écosystèmes)	Différents paramètres seront nécessaires en fonction des types de pollution. Cela étant, l'expression « ne nuisent pas » doit être comprise comme signifiant que la pollution n'a pas d'impact négatif sur l'une ou l'autre des trois composantes de la biodiversité, à savoir la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes.	Cible 7
Pesticides	Le terme pesticide signifie toute substance ou mélange de substances composées d'ingrédients chimiques ou biologiques, destinées à repousser, détruire ou contrôler tout organisme nuisible, ou à réguler la croissance végétale. (Code de conduite international sur la gestion des pesticides, https://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Code/Code_ENG_2017updated.pdf)	Cible 7
Approches fondées sur les écosystèmes en matière d'adaptation aux changements climatiques	S'entend de l'utilisation de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie d'adaptation globale visant à aider les populations à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Ce terme peut désigner un large éventail d'activités de gestion des écosystèmes visant à accroître la résilience et à réduire la vulnérabilité des personnes et de l'environnement, notamment aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. (<i>CBD, Série technique n° 41</i> , Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2009). Relier la biodiversité et l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques : Rapport du deuxième Groupe spécial d'experts techniques sur la biodiversité et les changements climatiques. Montréal, p. 41.) Le paragraphe 8 j) de la décision X/33 de la Conférence des Parties invite les Parties et les autres gouvernements à « mettre	Cible 8

	en œuvre, le cas échéant, des approches par écosystème pour l'adaptation, qui peuvent inclure la gestion durable, la conservation et la restauration des écosystèmes, dans le cadre d'une stratégie globale d'adaptation qui tient compte des multiples avantages sociaux, économiques et culturels pour les communautés locales ».	
Solutions fondées sur la nature	Actions visant à protéger, préserver, restaurer, utiliser de manière durable et gérer les écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins naturels ou modifiés, qui relèvent les défis sociaux, économiques et environnementaux de manière efficace et adaptative, tout en procurant simultanément un bien-être humain, des services écosystémiques et des avantages en termes de résilience et de biodiversité. (UNEP/EA.5/Res.5, https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/39864/NATURE-BASED%20SOLUTIONS%20FOR%20SUPPORTING%20SUSTAINABLE%20DEVELOPMENT.%20English.pdf?sequence=1&isAllowed=y)	Cible 8
Utilisation coutumière durable	Utilisation des ressources biologiques en accord avec les pratiques culturelles traditionnelles qui sont compatibles avec les exigences de conservation ou d'utilisation durable. (CBD, https://www.cbd.int/traditional/what.shtml)	Cible 9
Agriculture et aquaculture durables	La vision de l'Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture en ce qui concerne une alimentation et une agriculture durables est celle d'un monde dans lequel des aliments nutritifs sont accessibles à tous et la gestion des ressources naturelles préserve les fonctions des écosystèmes de façon à répondre aux besoins actuels et futurs de l'humanité. (FAO, http://www.fao.org/sustainability/background/fr/)	Cible 10
Sylviculture durable (gestion)	Dans son sens le plus large, la gestion durable des forêts comprend les aspects administratifs, juridiques, techniques, économiques, sociaux et environnementaux de la conservation et de l'utilisation des forêts. Cela comporte divers degrés d'intervention humaine, qui vont d'actions visant à sauvegarder et entretenir les écosystèmes forestiers et leurs fonctions jusqu'à des actions favorisant des espèces ou des groupes d'espèces spécifiques prisés sur le plan économique et social afin d'améliorer la production de biens et services. En plus des produits forestiers (qui comprennent les produits forestiers ligneux et non ligneux), les forêts gérées selon un mode durable fournissent en effet d'importants services écosystémiques, comme le piégeage du carbone, la conservation de la biodiversité et la protection des ressources en eau. (FAO, https://www.fao.org/sustainable-forests-management/fr/)	Cible 10
Espaces verts et bleus	Zones de végétation, eaux intérieures et côtières, généralement à l'intérieur ou à proximité des zones urbaines, y compris les toits et murs verts, et autres infrastructures vertes. Ces espaces peuvent avoir une série d'effets positifs sur le bien-être physique et mental des populations et offrent la possibilité de se reconnecter avec la	Cible 12

	nature. Les espaces verts et bleus constituent également des habitats essentiels pour les espèces, améliorent la connectivité de ceux-ci, fournissent des services écosystémiques et contribuent à atténuer les phénomènes extrêmes, s'ils sont gérés en tenant compte de ces objectifs.	
Flux financiers alignés sur les valeurs de la biodiversité	« Aligner les flux » signifie canaliser les investissements financiers - publics et privés - en faveur d'activités économiques qui valorisent notre patrimoine d'actifs naturels et encouragent la consommation et la production durables. (CBD, https://www.cbd.int/doc/c/a6f8/8ccb/a7cb2a88bd13e86cfc59901a/roundtable-b-finance-en.pdf)	Cible 14
Valeurs de la biodiversité	Les valeurs de la biodiversité comprennent diverses considérations d'ordre écologique, génétique, économique, culturel, social, scientifique, éducatif, récréatif, esthétique et des perspectives intrinsèques. L'évaluation et les valeurs de la biodiversité nécessitent la reconnaissance d'un large éventail de visions du monde et de dimensions de valeur plurielles de la signification et de l'importance de la nature associée à la qualité de la vie humaine, considérées comme interdépendantes en termes de perspectives biophysiques, socioculturelles, économiques, sanitaires ou holistiques. (pour une définition des systèmes de valeur, voir le Glossaire de l'IPBES, https://zenodo.org/record/5657079#.Yz8p-bYpBZU)	Cible 14
Dépendances à l'égard de la biodiversité et impacts sur la biodiversité	Impacts sur la biodiversité : conséquences positives ou négatives d'une entreprise ou d'un autre acteur sur l'état de la nature, notamment la pollution de l'air, de l'eau et du sol ; la fragmentation ou la perturbation des écosystèmes et des habitats de toutes les espèces, y compris les humains ; altération des régimes écosystémiques. Dépendances à l'égard de la biodiversité : aspects des contributions de la nature aux personnes [services écosystémiques] dont une personne ou une organisation dépend pour fonctionner, notamment en matière de régulation du débit et de la qualité de l'eau, de régulation des risques tels que les incendies et les inondations, de pollinisation et de séquestration du carbone. (<i>Science-based Targets for Nature (2020): Initial Guidance for Business</i> , https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/09/SBTN-initial-guidance-for-business.pdf)	Cible 15
Évaluation des incidences sur l'environnement	L'évaluation des incidences sur l'environnement est un processus qui consiste à évaluer les effets probables sur l'environnement d'une proposition de projet ou de développement, en tenant compte des incidences socioéconomiques, culturelles et sanitaires interdépendantes, tant bénéfiques que néfastes. (CBD, https://www.cbd.int/decision/cop/?id=7181)	Cible 15

Évaluation environnementale stratégique	L'évaluation environnementale stratégique est le processus formel, systématique et complet d'identification et d'évaluation des conséquences environnementales des politiques, plans ou programmes proposés, permettant de garantir qu'elles soient pleinement prises en compte et traitées de manière appropriée au stade le plus précoce possible du processus décisionnel, au même titre que les considérations économiques et sociales. De par sa nature, l'évaluation environnementale stratégique couvre un éventail d'activités ou un champ plus vaste et souvent sur une période plus longue que l'évaluation des répercussions sur l'environnement des projets. L'évaluation environnementale stratégique peut être appliquée à un secteur entier (par exemple à une politique nationale sur l'énergie) ou à une zone géographique (par exemple, dans le cadre d'un schéma de développement régional). (CBD, https://www.cbd.int/decision/cop/?id=7181)	Cible 15
Choix responsables	Il est essentiel de faire des choix responsables pour éliminer les modes de consommation non durables, en commençant par faire en sorte que les gens, où qu'ils soient, comprennent et apprécient la valeur de la biodiversité.	Cible 16
Biotechnologie	En vertu de la Convention, on entend par « biotechnologie » toute application technologique qui utilise des systèmes biologiques, des organismes vivants, ou des dérivés de ceux-ci, pour réaliser ou modifier des produits ou des procédés à usage spécifique (Convention, Article 2). En vertu du Protocole de Cartagena, le terme « biotechnologie moderne » signifie l'application de techniques in vitro aux acides nucléiques, y compris la recombinaison de l'acide désoxyribonucléique (ADN) et l'introduction directe d'acides nucléiques dans des cellules ou organites, ou de la fusion cellulaire d'organismes n'appartenant pas à une même famille taxonomique, qui surmontent les barrières naturelles de la physiologie de la reproduction ou de la recombinaison et qui ne sont pas des techniques utilisées pour la reproduction et la sélection de type classique. (Protocole de Cartagena, Article 3 i).	Cible 17
Subventions	<p>La définition des subventions comprend trois éléments de base : i) une contribution financière; ii) par un gouvernement ou un organisme public relevant de la compétence territoriale d'un Etat membre; iii) qui confère un avantage. Pour qu'une subvention existe, il faut que ces trois éléments soient satisfaits. (OMC, https://www.wto.org/english/tratop_e/scm_e/subs_e.htm)</p> <p>En général, les subventions dommageables sont le résultat de transferts budgétaires gouvernementaux qui confèrent un avantage aux consommateurs ou aux producteurs, afin de compléter leurs revenus ou de réduire leurs coûts, mais qui, ce faisant, ont par inadvertance des effets néfastes sur l'environnement. Adapté de (OCDE, https://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/environmentally-harmful-subsidies_9789264012059-en)</p>	Cible 18

Services écosystémiques	Les avantages que les populations tirent des écosystèmes. Selon la formulation originale de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, les services écosystémiques sont partagés en services d'aide, de régulation, d'approvisionnement et culturels. (IPBES Glossary - The Global Assessment Report On Biodiversity And Ecosystem Services, https://zenodo.org/record/5657079#.YnQy2O3MJZU)	
Base de référence	Point de référence fixe utilisé à des fins de comparaison.	Cadre de suivi
Condition de référence	Un point de référence de la condition écologique, économique ou sociale décrivant l'état du système en question. La condition de référence peut être associée à une situation historique dans le passé ou à une situation actuelle observée dans un lieu géographique donné.	Cadre de suivi
Période de référence	Période historique utilisée pour identifier une condition de base spécifique.	Cadre de suivi
Période de référence des rapports	Période utilisée comme point de départ pour rendre compte des progrès réalisés concernant les cibles et les objectifs.	Cadre de suivi
Indicateurs phares	Un ensemble minimal d'indicateurs de haut niveau, qui rendent compte de la portée globale des objectifs et des cibles du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et doivent être utilisés pour la planification et le suivi des progrès accomplis, conformément à la décision 15/--. Ces indicateurs [validés par les Parties] sont pertinents à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Ces indicateurs peuvent également être utilisés à des fins de communication.	Cadre de suivi
Indicateurs de composantes	Une liste d'indicateurs optionnels[, multidimensionnels] qui, avec les indicateurs phares, couvrent toutes les composantes des objectifs et des cibles du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 aux niveaux mondial, régional, national et [infranational].	Cadre de suivi
Indicateurs complémentaires	Une liste d'indicateurs optionnels[, multidimensionnels] pour l'analyse thématique ou approfondie de chaque objectif et cible, qui seront applicables aux niveaux mondial, régional, national et [infranational].	Cadre de suivi
	Mise à jour de novembre 2022	
« Consentement préalable et donné en connaissance de cause » ou « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause » ou « approbation et participation »	Le terme « donné librement » signifie que les peuples autochtones et les communautés locales ne subissent aucune pression, intimidation, manipulation ou influence indue et que leur consentement est donné sans coercition; Le terme « préalable » signifie qu'il convient d'obtenir le consentement ou l'approbation suffisamment à l'avance de toute autorisation d'accès aux connaissances traditionnelles, dans le respect des processus décisionnels coutumiers, conformément à la législation nationale et aux exigences en matière de temps des peuples autochtones et des communautés locales; Le terme « en connaissance de cause » signifie que des informations sont fournies qui couvrent des aspects pertinents,	Partie B.bis

	<p>tels que : le but visé par l'accès; sa durée et son champ d'application; une évaluation préliminaire des impacts économiques, sociaux, culturels et environnementaux probables, y compris les risques potentiels; le personnel susceptible d'être impliqué dans l'exécution de l'accès; les procédures que l'accès peut comprendre et les dispositifs de partage des avantages;</p> <p>Le consentement ou l'approbation est l'accord des peuples autochtones et des communautés locales qui sont dépositaires de connaissances traditionnelles ou des autorités compétentes de ces peuples autochtones et communautés locales, selon le cas, pour accorder un accès à leurs connaissances traditionnelles à un utilisateur potentiel, et comprend le droit de ne pas accorder de consentement ou d'approbation;</p> <p>La participation fait référence à la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels relatifs à l'accès à leurs connaissances traditionnelles. La consultation et la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales sont des éléments essentiels d'un processus de consentement ou d'approbation.</p> <p>(CBD, CBD/COP/DEC/14/13)</p>	
Instruments internationaux	<p>Le terme est large par nature, désignant tous les documents diplomatiques écrits établis par des personnes autorisées qui constituent un acte international et définissent son contenu. Il peut s'agir de décisions prises par des Parties sous l'égide d'un accord international ou d'une organisation internationale, qui ne constituent pas cependant un traité international. (UICN, Guide explicatif du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages,</p> <p>https://absch.cbd.int/api/v2013/documents/3B50BCD4-C829-5953-9528-6FA9375176BB/attachments/202695/An%20Explanatory%20Guide%20to%20the%20Nagoya%20Protocol%20on%20Access%20and%20Benefit-sharing%20(English).pdf)</p>	Partie B.bis
Écosystème	<p>Un complexe dynamique de communautés végétales, animales et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui interagissent comme une seule unité fonctionnelle.</p> <p>(Convention sur la diversité biologique, 1992)</p>	Objectif A
Résilience	<p>La capacité d'un système à absorber les perturbations et à se réorganiser tout en subissant des changements, de façon à conserver essentiellement la même fonction, la même structure, la même identité et les mêmes rétroactions (Walker et al., 2004). Un concept initialement développé et appliqué dans le domaine de l'écologie, qui a progressivement gagné en utilisation dans les sciences sociales et environnementales.</p> <p>(IPBES, https://zenodo.org/record/5657079#.Y2p22nbMI2w)</p>	Objectif A

Situation vulnérable	Vulnérabilité - Les conditions déterminées par des facteurs ou processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui augmentent la vulnérabilité d'un individu, d'une communauté, de biens ou de systèmes face aux impacts de phénomènes dangereux (UNDRR, https://www.undrr.org/terminology/vulnerability)	Cible 9
Produits basés sur la biodiversité	<p>Les produits basés sur la biodiversité résultent de la collecte, de la production ou de la transformation de ressources biologiques. On les trouve dans des industries aussi variées que l'alimentation et les boissons, les produits cosmétiques, les produits pharmaceutiques, le papier, le textile, l'énergie et l'artisanat. Les services fondés sur la biodiversité sont ceux qui tirent leur valeur des ressources génétiques, des espèces et des écosystèmes, tels que le tourisme basé sur la nature, la pollinisation, ou le traitement de l'eau. La production, l'utilisation et le commerce durables des produits et des services issus de la biodiversité offrent aux pays en développement des possibilités précieuses de conservation de la biodiversité, de réduction de la pauvreté, de diversification économique, de création de valeur ajoutée, d'amélioration des moyens de subsistance et d'autonomisation des groupes vulnérables, y compris des femmes et des minorités ethniques.</p> <p>(United Nations, Implications of COVID-19 for Biodiversity-based Products and Services, including BioTrade, https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjC49X5q6T7AhXrjYkEHeH7CwxQFnoECA8QAQ&url=https%3A%2F%2Functad.org%2Fsystem%2Ffiles%2Fofficial-document%2Fditcted2022d2_en.pdf&usg=AOvVaw2Z61cftauN5rrtQuAfwpN5)</p>	Cible 9
Pêche	Généralement, une pêche est une activité conduisant au prélèvement de ressources halieutiques. Ceci peut inclure la capture de poissons sauvages ou l'élevage de poissons par l'aquaculture. (FAO, https://www.fao.org/faoterm/viewentry/en/?entryId=98327#:~:text=Generally%2C%20a%20fishery%20is%20an,raising%20of%20fish%20through%20aquaculture)	Cibles 10 et 11
Santé des sols	La santé des sols a été définie comme « la capacité des sols à soutenir la productivité, la diversité et les services environnementaux des écosystèmes terrestres » (Groupe technique intergouvernemental sur les sols, https://www.fao.org/3/cb1110en/cb1110en.pdf).	Cible 11
Ressources génétiques	<p>On entend par « ressource génétique » tout matériel génétique ayant une valeur actuelle ou potentielle. (CBD, article 2).</p> <p>Il est à noter que le matériel génétique désigne tout matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité. (CBD, article 2).</p>	Cible 13

Secteurs de production	Ces secteurs incluent, sans s’y limiter, l’agriculture, la foresterie, la pêche, le tourisme, la santé, les infrastructures, l’énergie et l’exploitation minière, la fabrication et la transformation, et la finance. (Basé sur la décision 14/34)	Cible 14
Établissement de rapports	L’action consistant à partager des informations auprès d’une entité, organe ou registre connu qui peut être interne ou externe. L’établissement de rapports peut aussi être une forme que peut prendre la divulgation d’informations lorsque celles-ci sont mises à disposition au niveau externe.	Cible 15
Divulgation d’informations	L’action consistant à mettre à disposition des informations au niveau externe. Dans un tel contexte, cela signifie de mettre à la disposition du public des informations sur l’impact d’une organisation sur la biodiversité et la dépendance de cette organisation à l’égard de la biodiversité.	Cible 15
Analyse prospective, suivi et évaluation de la biologie de synthèse	Dans le contexte de la décision 14.19, l’analyse prospective, le suivi et l’évaluation des évolutions technologiques les plus récentes constituent un processus pour examiner les nouvelles informations concernant les effets positifs et négatifs potentiels de la biologie de synthèse au regard des trois objectifs de la Convention et de ceux du Protocole de Carthagène et du Protocole de Nagoya, comme convenu par les Parties dans la décision CBD/COP/DEC/14/19 . En outre, le processus d’analyse prospective, de suivi et d’évaluation à grande échelle et à intervalles réguliers est décrit dans la partie A, appendice II, du document CBD/SBSTTA/24/4 .	Cible 17
Mesures d’incitation néfastes (pour l’environnement)	En général, le résultat d’actions gouvernementales (comprenant des mesures de politique générale et les transferts budgétaires) qui confèrent un avantage aux consommateurs ou aux producteurs, afin de compléter leurs revenus ou de réduire leurs coûts, mais qui, ce faisant, ont par inadvertance des effets néfastes sur l’environnement. Il convient de noter que les mesures d’incitation ont une portée plus large que les subventions, lesquelles incluent les transferts budgétaires, mais n’incluent pas d’autres mesures de politique générale qui peuvent aboutir à des revenus complémentaires ou à une réduction des coûts pour le consommateur ou le producteur. (Adapté de OCDE 2005)	Cible 18
Mesures d’incitation positives (pour l’environnement/ la biodiversité)	En général, ceci inclut l’ensemble des incitatifs économiques qui fournissent des signaux commerciaux (à la fois aux producteurs et aux consommateurs) pour favoriser la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité. Il s’agit notamment des taxes, redevances et frais liés à l’environnement, des régimes de permis négociables, des subventions motivées par l’environnement, des paiements pour les services écosystémiques et des compensations pour la biodiversité. Des définitions plus larges peuvent également inclure des instruments réglementaires (de commandement et de contrôle) et des approches facultatives, bien que ces catégories soient généralement incluses dans la classification plus large des instruments de politique générale	Cible 18

	pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. (Adapté de OCDE, 2021)	
Ressources financières provenant de toutes sources	Dans le contexte des ressources financières provenant de toutes sources : i) ressources internationales et nationales; ii) ressources publiques et privées; iii) ressources traditionnelles et innovantes. (basé sur la décision XI/4 de la CBD et OCDE, 2020 p.8)	Cible 19.1
Paiement pour les services écosystémiques	Le paiement pour les services écosystémiques peut être défini comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • une transaction volontaire lorsque • un service environnemental bien défini (ou une utilisation des terres susceptible de garantir ce service) • est « acheté » par (au moins) un acheteur de services environnementaux • auprès (au moins) d'un prestataire de services environnementaux • si et seulement si le prestataire de services environnementaux garantit la fourniture de services environnementaux à certaines conditions. (Wunder, S. 2005. Payments for Environmental Services: Some Nuts and Bolts. CIFOR, Occasional Paper No.42, https://www.jstor.org/stable/resrep01829#metadata_info_tab_contents)	Cible 19.1
Actions centrées sur la Terre mère	L'approche écocentrique et fondée sur les droits permet de mettre en œuvre des actions visant à construire une relation harmonieuse et complémentaire entre les peuples et la nature, favorisant la continuité de tous les organismes vivants et de leurs communautés, et garantissant la non marchandisation des fonctions environnementales de la Terre mère.	Cible 19.1
Défenseur des droits humains environnementaux	Les individus et groupes qui, à titre personnel ou professionnel et de manière pacifique, s'efforcent de protéger et de promouvoir les droits humains liés à l'environnement, y compris l'eau, l'air, la terre, la flore et la faune (PNUE)	Cible 21
Approche soucieuse de l'égalité entre les sexes	Une approche soucieuse de l'égalité entre les sexes est une approche qui va au-delà de « ne pas nuire » pour « faire mieux », en vue de modifier les normes, les rôles et l'accès aux ressources. Une approche soucieuse de l'égalité entre les sexes fait référence aux processus et aux résultats qui reflètent une compréhension de la dynamique, des rôles et des inégalités entre les sexes dans une société donnée et qui en tiennent compte, et qui encouragent une participation égale et une répartition équitable des avantages. Les approches soucieuses de l'égalité entre les sexes sont fondées sur une analyse de la problématique hommes-femmes pour comprendre les normes et les attentes des femmes et des filles et des hommes et des garçons dans les contextes pertinents, afin d'éclairer la conception de mesures d'intervention appropriées. (CBD, SBI3, https://www.cbd.int/doc/c/444a/f794/c4ff3e8f037180bb33fa0afc/sbi-03-inf-41-en.pdf)	Cible 22

Moyens de mise en œuvre	Un ensemble interdépendant de ressources financières, de capacités, de technologies, de connaissances, de partenariats, ainsi que de conditions habilitantes – nécessaires pour mettre en œuvre le cadre, en particulier dans les pays en développement.	
-------------------------	--	--